

**Commission Particulière de Débat Public  
Autoroute A 104 – La Francilienne**

**Position officielle de Monsieur Pierre Cardo  
Maire de Chanteloup-les-Vignes**

**Juillet 2006**

**Pierre Cardo, député – maire de Chanteloup-les-Vignes**

- Considérant le débat public sur la Francilienne, organisé sous la responsabilité de la Commission particulière de Débat public (CPDP), présidé par Monsieur Jean BERGOUGNOUX, ouvert le 8 mars 2006 et qui arrive à son terme le 6 juillet 2006
- Considérant que la CPDP doit rendre son rapport le 6 septembre 2006 pour une décision finale dans un délai de 3 mois
- Considérant les différents tracés proposés au débat public
- Considérant qu'un des tracés, dit Tracé Rouge « Eragny – Chanteloup » et qualifié de Tracé historique, engendre de graves conséquences pour la ville de Chanteloup-les-Vignes
- Considérant que ce tracé a fait l'objet de deux décisions consécutives de Premier Ministres en 1993 et en 1995
- Considérant qu'en 1993, le Premier Ministre avait indiqué que la solution initialement retenue étaient purement et simplement annulée
- Considérant qu'en 1995, le Premier Ministre avait pris l'engagement que « toute solution nouvelle ne pourra être que substantiellement différente, géographiquement et/ou techniquement »
- Considérant la proposition de Tracé alternatif proposé par Monsieur le Député-Maire en 1995 envisageant un tracé alternatif passant en limite de la Forêt de Saint-Germain et à proximité des pôles d'activité de Poissy, de la future plate-forme multimodale d'Achères et de la liaison avec le futur canal Seine-Nord
- Considérant que le tracé Rouge, soumis à débat public, reprend, sans y apporter de modifications significatives, le projet initial
- Considérant que le tracé Rouge ne reprend pas les améliorations ponctuelles obtenues dans le courant des années 90
- Considérant que la ville de Chanteloup-les-Vignes est déjà largement sinistrée par des décisions antérieures en matière d'urbanisme
- Considérant qu'aucune protection significative des populations n'est prévue, notamment en termes d'environnement et que les voies de liaison avec les villes voisines seraient largement remises en cause
- Considérant la forte opposition des populations directement sinistrées par le Tracé Rouge
- Considérant les interventions de Monsieur le Député-Maire lors des réunions de la CPDP à Pontoise, le 8 mars, à Carrières-sous-Poissy, le 13 avril au nom de la Communauté de Communes des Deux Rives de Seine et le 21 avril lors de la réunion publique de Chanteloup-les-Vignes

**Rappelle :**

- Les délibérations antérieures du Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes refusant tout tracé en milieu fortement urbanisé et notamment traversant le secteur de Chanteloup-les-Vignes
- La position officielle de la Communauté de Communes des Deux Rives de Seine qui précise que

- la réalisation de cette autoroute est nécessaire pour le développement économique du territoire
- les implantations économiques majeures se trouvent sur la rive gauche de la Seine
- le tracé rouge (N1+C1+S1) est celui qui impacte le plus les populations et traverse les zones les plus fortement urbanisées (nuisances sonores, pollutions, ...)
- la réalisation de ce tracé est contraire à l'Article 1<sup>er</sup> de la Loi Constitutionnelle du 28 février 2005 relative à la Charte de l'environnement qui précise que chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé
- la réalisation du tracé Rouge gèle une partie importante du territoire de la communauté de communes et interdit par conséquent tout développement harmonieux de la région dans le respect de son environnement
- l'impossibilité de réaliser l'intégralité des protections nécessaires à l'insertion dans le site et à la protection totale des populations, tant en raison de la topographie que des nombreux franchissements d'ouvrages et des zones les plus urbanisées

### Réaffirme

- sa totale opposition et celle de la ville de Chanteloup-les-Vignes au tracé Rouge, telle que précisée depuis plus de 20 ans, notamment pour la partie C1 – S1
- l'intérêt d'un tracé desservant les principaux secteurs économiques de la région
- ses regrets de voir le projet retenu écarter tout prolongement vers le Sud de cette autoroute et donc tout bouclage réel de l'A 104
- son opposition à la volonté d'élus d'autres communes, moins concernées, de faire subir aux populations de la rive droite l'ensemble des nuisances
- son souhait de voir retenu un tracé en Rive gauche et, dans ce cadre, sa préférence pour un tracé Bleu aménagé pour tenir compte des impératifs environnementaux, notamment le PPRI et les champs captants
- sa demande de voir mieux étudié l'aboutissement de ce tracé autoroutier au Sud pour éviter le nœud autoroutier d'Orgeval
- l'importance, pour le développement du territoire, de la réalisation d'un pont départemental reliant les deux rives de Seine entre Achères et Andrésy/Carrières en prolongement de la Voie Sud de Chanteloup, donnant ainsi accès aux habitants de la Boucle de Chanteloup au pôle économique de Poissy
- la mise en place projetée de l'OIN

Pour ce qui est plus particulièrement d'un tracé passant par la Boucle de Chanteloup, Pierre Cardo, député-maire de Chanteloup-les-Vignes précise que :

- la Boucle de Chanteloup est déjà lourdement handicapée
  - par les nuisances engendrées par les déchets et les pollutions
  - l'existence de l'usine d'épuration de Carrières-Grésillons, destinée à récupérer une partie des pollutions de la Station d'Achères
  - l'existence d'une usine d'incinération, construite, à la demande de Saint-Germain-en-Laye et des villes voisines, dans la Boucle de Chanteloup (SIDRU)
  - l'existence d'une usine de compost (SIVATRU) dans la Boucle de Chanteloup
  - les graves pollutions de la plaine de Chanteloup par les champs d'épandage de la Ville de Paris (pollution aux métaux lourds, rendant la Plaine inapte à toute culture)
- Le secteur de Chanteloup est gravement sinistré par l'existence des carrières souterraines de l'Hautil qui seraient traversées par le dit tracé, rendant ce secteur inconstructible et ne permettant aucun aménagement

- Le projet de création d'une aire de grand passage pour 150 caravanes dans le cadre du Schéma Départemental des Gens du voyage, censé répondre aux obligations, en la matière des secteurs de Poissy, Saint-Germain-en-Laye, ...
- La ville de Chanteloup-les-Vignes accueille sur son territoire plus de 75% de logements sociaux.

En conclusion, la Ville de Chanteloup-les-Vignes et son secteur ont largement contribué à la solidarité nationale, sinistrant particulièrement l'environnement et ses habitants. La création, sur son territoire, d'une infrastructure autoroutière internationale ne répond en rien aux besoins des populations locales, ni à ceux du développement économique du secteur mais entraîne de graves nuisances supplémentaires.

Pour cela, trois décisions sont à prendre :

- l'abandon définitif de la solution passant par la Boucle de Chanteloup comme cela avait été décidé par deux Premiers Ministres et plus particulièrement de la partie C1-S1
- qu'un tracé répondant mieux aux impératifs de développement économique du secteur soit retenu. Si le tracé Bleu amélioré répond insuffisamment à cet objectif, d'autres solutions, proposées au cours du débat (notamment le tracé Jaune) peuvent être prises en considération
- la mise en étude immédiate d'une solution permettant un débouché vers le Sud de ce tracé, évitant l'arrivée de l' A 104 sur un nœud autoroutier à Orgeval et permettant de préserver la possibilité d'un réel bouclage de la Francilienne et non un simple prolongement de cet axe.